

Les communes du Val d'Issole intègrent Besse dans la douleur

Lundi soir, le conseil de la communauté de communes devait entériner l'entrée de Besse-sur-Issole dans ses rangs. Une simple formalité qui s'est transformée en épreuve

Il n'y a que trois points à l'ordre du jour de la réunion du conseil de la communauté de communes du Val d'Issole (CCVI), ce lundi, à 17h30, dans la salle polyvalente de Sainte-Anastasia. Les deux premiers doivent entériner l'adhésion de Besse-sur-Issole et la nouvelle répartition des sièges au sein du conseil. Une simple formalité, puisque le bureau de la CCVI a préparé ces points lors de sept réunions, entre le 17 juin et le 2 septembre.

Deux possibilités de répartition

L'entrée de la commune ayant été validée au sein du bureau, son adhésion est adoptée à l'unanimité sans abstention. Il reste alors à choisir la nouvelle répartition des sièges. Deux possibilités vont être soumises au vote (voir ci-contre).

● La première propose une représentation proportionnelle à la population des communes.

● La seconde permet une meilleure représentation des petites communes.

Avant de procéder au vote, Le président **Jean-Pierre Morin, maire de Sainte-Anastasia**, invite les conseillers qui le souhaitent à exprimer.

Lionel Mazzocchi, premier adjoint au maire de Garéoult : « Il aurait été bien que Claude Ponzio, maire de Besse, vienne préciser les motivations de sa commune à nous rejoindre. »

Jean-Pierre Morin rappelle alors que le maire bessois a déclaré à plusieurs reprises qu'il considérait que « le territoire du Val d'Issole présentait de meilleures perspectives de développement que celui de la communauté du Cœur du Var », à laquelle sa ville appartient actuellement. « Claude Ponzio, ne pouvant assister au conseil, viendra répondre aux questions au terme des délibérations. »

Le ton monte

Lionel Mazzocchi déplore aussitôt : « La nouvelle répartition impose d'écarter des



Il a fallu voter à bulletins secrets une décision qui semblait acquise. Résultat inattendu : égalité. Le travail estival du bureau de la CCVI est réduit à néant. (Photos Frank Muller)

Nouvelle répartition des sièges : les deux possibilités proposées

Depuis avril 2014	Pop.	Actuel	Jan. 2016 (option 1)	Jan. 2016 (option 2)
Garéoult	5 486	9	5	7
Rocharon	4 059	6	7	5
Besse-sur-Issole	3 025	---	4	5
Forcalqueiret	2 632	4	3	4
Néoules	2 533	4	3	4
La Roquebrussanne	2 513	4	3	4
Méounes-lès-Montrieux	2 051	4	2	3
Sainte-Anastasia s/i	1 882	4	2	3
Mazaugues	848	2	1	2
(Total)	25 029	37	30	37



(À gauche) André Guiol, maire de Néoules, et Jean-Pierre Morin, maire de S^{te}-Anastasia, n'ont pas goûté aux assauts des élus de Garéoult, notamment Lionel Mazzocchi, 1^{er} adjoint au maire (à droite).

conseillers qui ont été élus démocratiquement. »

Jean-Pierre Morin semble peiné. André Guiol, maire de Néoules, s'empare du micro pour rappeler aux élus garéoultais que les dispositions légales sont strictes : n'y pouvant y avoir plus des 37 conseillers actuels, il est logique de devoir écarter certains élus en place au profit des entrants : « Estimez-vous heureux : moi qui

n'ai pas d'opposition, ce sont des amis que je devrais faire sortir. » Le ton est entendu. Michel Gros, maire de La Roquebrussanne, sentant que la discussion tourne à l'« affaire d'hommes », rappelle que la CCVI doit être prête, dès janvier, à faire une entrée solide dans la communauté d'agglomération, où l'attendent des « gros » : Brignoles et Saint-Maximin. Comme Jean-

Pierre Morin et André Guiol, il demande à ses collègues de préférer le second mode de répartition.

« C'est amoral de tout planter »

Gérard Fabre, maire de Garéoult, prend alors le micro : « Quelle que soit la solution envisagée, ce sont les grosses communes, Garéoult et Rocharon, qui vont être fragilisées. Je vous rappelle que nous apportons 56 % de la recette, faudrait pas l'oublier. » Lui invite à choisir la première méthode.

Cette fois, il est décidé que le vote sera effectué à bulletins secrets. Au terme du dépouillement, stupeur : égalité ! 18 voix pour, 18 voix contre. Dans le brouhaha, on entend la déception de Jean-Pierre Morin : « Chaque conseil municipal devra se prononcer sur le mode de répartition. » Autant de temps perdu pour la CCVI.

André Guiol, lui, n'y va pas par quatre chemins : « On a travaillé tout l'été là-dessus. Tout le monde était d'accord. Et là, on demande des votes secrets. C'est amoral de laisser les gens bosser et de tout planter à la fin. »

« Nous, on a fait des efforts »

Le troisième point à l'ordre du jour concerne différents transferts de compétences, en vue de simplifier le régime fiscal et d'obtenir ainsi

Un an de réflexion

Rappelons qu'en novembre 2014, une première demande de Besse avait été rejetée par la CCVI. Cette décision était motivée par une incertitude quant aux dispositions légales régissant la répartition des sièges, aujourd'hui levée au sein d'une nouvelle loi dite « Richard », entrée en vigueur le 9 mars dernier. La seconde demande a donc pu être acceptée sans délai.

On pourrait presque parler d'urgence. En effet, les conseils municipaux des huit communes actuelles de la CCVI doivent disposer d'un minimum de trois mois pour entériner l'arrivée d'une nouvelle partenaire, ce délai correspondant à celui qui sépare la CCVI de son arrivée dans la communauté d'agglomération Provence verte, espérée pour janvier prochain.

« Pas question d'annoncer aux familles qu'il n'y a pas de place dans la crèche que leurs impôts ont payée. »

Lionel Mazzocchi, 1^{er} adjoint au maire de Garéoult.

pas question de céder ses équipements, ni d'annoncer aux familles de Garéoult qu'on ne peut pas accueillir leurs enfants dans la crèche que leurs impôts ont payée. » Nouveau dépit de Jean-Pierre Morin.

C'est Jérôme Tesson, élu de l'opposition garéoultaise, qui finit par dire ce que toute la salle a peur d'entendre : « Ce soir, il faut nous rendre à l'évidence : la CCVI ne fonctionne pas. Chacun se demande ce qu'il peut gagner. Nous n'avons pas de projet, pas de volonté commune. Le dialogue semble rompu. »

Jean-Claude Félix, maire de Rocharon, rappelle que jamais la CCVI n'a pris une décision contre l'avis d'une de ses communes : « Une première regrettable. »

Le vote à main levée entérine les transferts de compétences : unanimité, moins sept voix. Les conseils municipaux devront enregistrer cette décision.

Pas sûr que Claude Ponzio, qui vient de faire son entrée dans la salle, se sente particulièrement à l'aise. Il salue l'assemblée, redit l'envie de Besse de venir rejoindre une nouvelle communauté dynamique. Pourtant, ce soir, à l'heure de recevoir un nouveau membre, la famille de l'Issole n'a rien trouvé de mieux à faire que de se déchirer.

une dotation de fonctionnement bonifiée.

Il est proposé aux conseillers de voter, en une fois, le transfert de :

● La gestion des zones d'activités supérieures à 11 hectares (aucune commune n'est encore concernée) ;

● La gestion des équipements culturels et sportifs ;

● La gestion des crèches ;

● La gestion des équipements de télécommunication. Il n'y a aucun transfert à effectuer, mais des travaux de désenclavement numérique doivent être réalisés à Mazaugues.

« La CCVI ne fonctionne pas »

Là encore, les élus de la majorité garéoultaise se montrent réfractaires. « Soit on peut voter sur chaque point et on ne s'oppose que sur les stades et les crèches, soit on vote contre les quatre. C'est un problème d'argent. Nous, on a fait des efforts, on a équipé la commune. Il n'est